



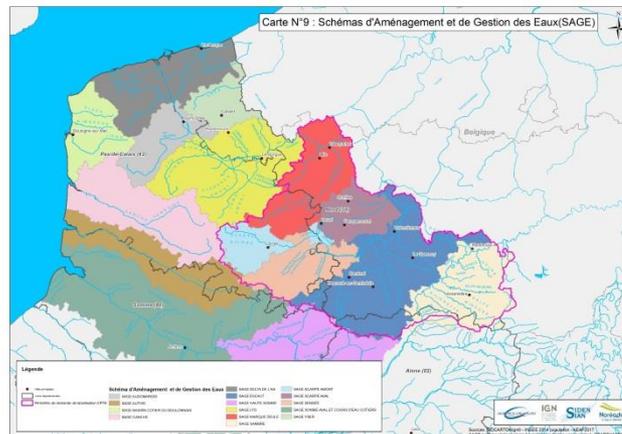
# Commission Locale de l'Eau

04 juin 2019

*Le **Schéma**  
d'**Aménagement**  
et de **Gestion**  
des **Eaux**  
de la Sensée*

# ORDRE DU JOUR

- Demande de reconnaissance au statut d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SIDEN-SIAN et de son périmètre



# SIDEN-SIAN

- SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord)  
→ création en 1951
  - SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord)  
→ création en 1971
- ➔ NOREADE en janvier 2009



# **1. Rappels sur la compétence GEMAPI**

# Compétence GEMAPI

- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations
- Défini à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et comprenant 4 thématiques :
  - 1°) L'aménagement de bassin hydrographique.
  - 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
  - 5°) La défense contre les inondations et contre la mer.
  - 8°) La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

# Compétence GEMAPI

- Par exclusion, elle ne comprend pas :

3°) L'approvisionnement en eau ;

4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

6°) La lutte contre la pollution ;

7°) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

9°) Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12°) L'animation et la concertation.

# Compétence GEMAPI

- Attribuée aux communes au 1er janvier 2018
- Elles transfèrent automatiquement cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :
  - Communautés de communes;
  - Communautés d'agglomération;
  - Communautés urbaines;
  - Métropoles.
- Financement de la compétence par le biais d'une taxe :
  - les communes ou les EPCI-FP sont seules habilitées à percevoir le produit de la taxe
  - la taxe GEMAPI est facultative et affectée : elle ne peut financer des opérations non GEMAPI



## **2. Politique de l'eau**

# Planification de la politique de l'eau

**SDAGE** (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)

**SAGE** (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)



Documents de planification

# Planification de la politique de l'eau

**SDAGE** (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)

- Document de planification de la gestion de l'eau (tous les 6 ans)
- Fixe objectifs à atteindre pour la protection des milieux aquatiques
- Orientations et programme de mesures pour atteindre ces objectifs

**SAGE** (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)

# Planification de la politique de l'eau

**SDAGE** (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)

**SAGE** (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*)

- Déclinaison du SDAGE à l'échelle locale (bassin ou sous-bassin)
- Objectifs et programme d'actions sur l'eau et les milieux aquatiques
- Élaborés par la CLE composée des différents acteurs du territoire

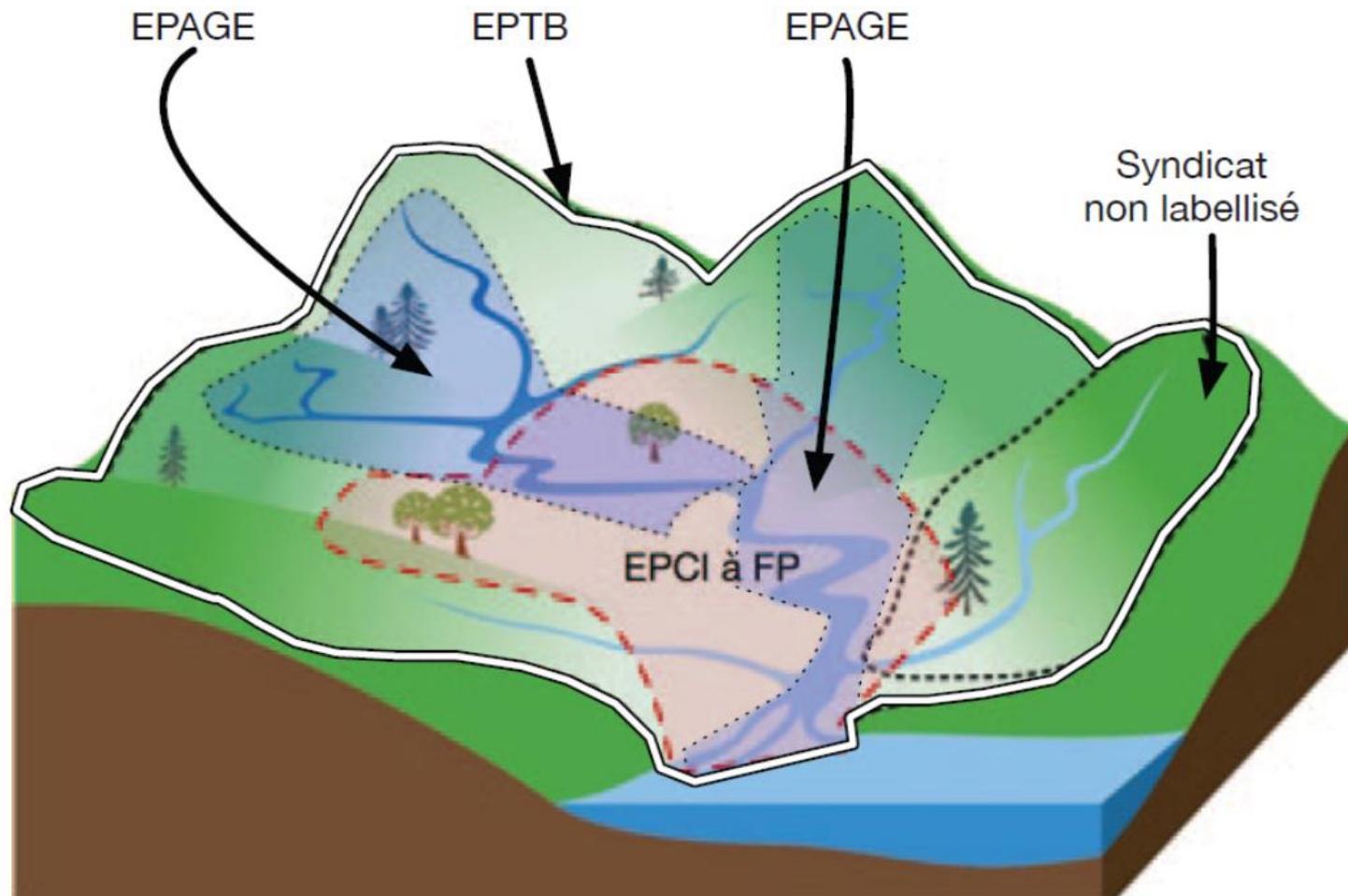
# Mise en œuvre de la politique de l'eau

- EPCI-FP
- Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**EPAGE**)
- Établissement Public Territorial de Bassin (**EPTB**)

# Mise en œuvre de la politique de l'eau

Structure	Échelle géographique	Schéma	Compétences / Rôle
Agence de l'eau	Bassin Artois-Picardie	SDAGE	Politique de l'eau Stratégie
EPTB	Groupement de bassins versants	SAGE	Coordination Maîtrise d'ouvrage si nécessaire
	Bassin versant		
EPAGE + syndicats non labellisés	Sous-bassin versant		Maîtrise d'ouvrage GEMAPI Autres compétences
EPCI-FP	Groupement de communes		Lien entre politique d'aménagement et GEMAPI Financement GEMAPI Compétence GEMAPI si pas déléguée
		Planification	Réalisation

# Mise en œuvre de la politique de l'eau



# Mise en œuvre de la politique de l'eau

	<b>EPTB</b>	<b>EPAGE</b>
<b>Échelle géographique</b>	Bassin versant ou groupement de sous-bassins	Bassin versant côtier ou sous-bassin
<b>Reconnaissance</b>	Cohérence hydrographique Adéquations entre missions et périmètre Capacités techniques et financières en cohérence Pas de superposition	
<b>Statut</b>	Syndicat mixte (ouvert ou fermé)	
	Communes ou EPCI-FP ne sont pas obligées d'adhérer et de transférer les compétences	Ensemble des EPCI-FP détenant la compétence GEMAPI sur son territoire
<b>Rôles principaux</b>	<b>Coordination de la gestion d'eau et des maîtrises d'ouvrage</b> Peut porter des actions opérationnelles	<b>Maîtrise d'ouvrage GEMAPI</b> Autres compétences possibles
<b>SAGE</b>	Porte un SAGE s'il n'y a pas de structures englobant totalement le périmètre d'un SAGE	Peut porter un SAGE s'il y en a un

# 3. La candidature EPTB du SIDEN-SIAN





**Demande de labellisation en**  
**Etablissement Public Territorial de Bassin**  
**(E.P.T.B.)**  
**du SIDEN-SIAN**





✓ Acteur reconnu du Cycle de l'Eau

- depuis 1950 pour l'Eau Potable
- depuis 1971 pour l'Assainissement (EU + EP)

« petit Cycle  
de l'Eau »

- mais aussi depuis 15 ans pour la protection de la ressource en eau (ORQuE)
- représentation dans les CLE + participation en commissions thématiques des SAGE

« grand Cycle  
de l'Eau »

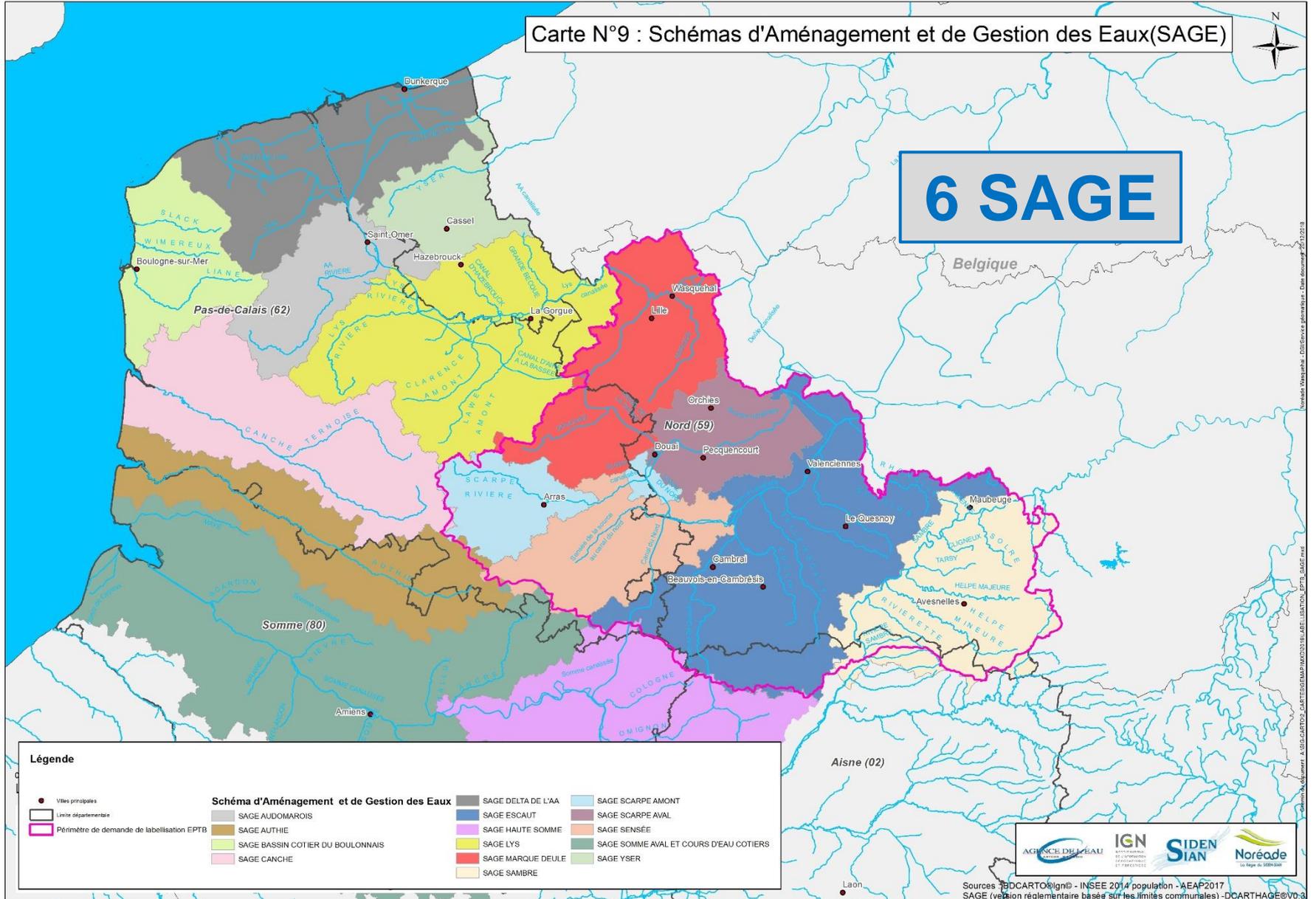






Carte N°9 : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux(SAGE)

**6 SAGE**

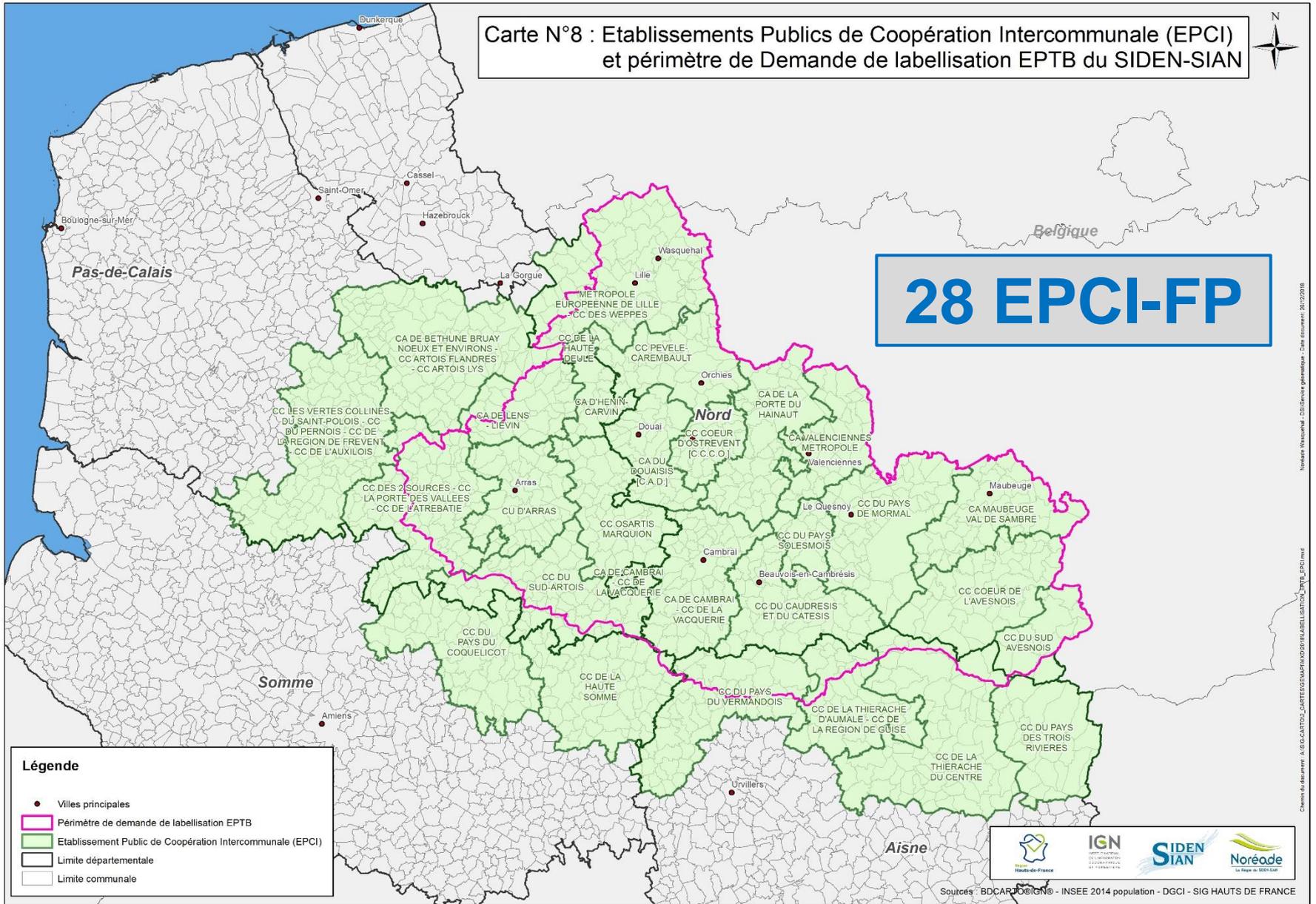


**Légende**

- Villes principales
  - ▭ Limite départementaire
  - ▭ Périmètre de demande de labellisation EPTB
- | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |  |
|---|--|
| ■ SAGE DELTA DE L'AA                        | ■ SAGE SCARPE AMONT                      |
| ■ SAGE AUDOMAROIS                           | ■ SAGE ESCAUT                            |
| ■ SAGE AUTHIE                               | ■ SAGE SCARPE AVAL                       |
| ■ SAGE BASSIN COTIER DU BOULLONNAIS         | ■ SAGE HAUTE SOMME                       |
| ■ SAGE CANCHE                               | ■ SAGE SENSÉE                            |
| ■ SAGE LYONNAIS                             | ■ SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS |
| ■ SAGE MARQUE DEULE                         | ■ SAGE YSER                              |
| ■ SAGE SAMBRE                               |  |



Carte N°8 : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et périmètre de Demande de labellisation EPTB du SIDEN-SIAN



**Légende**

- Villes principales
- ▭ Périmètre de demande de labellisation EPTB
- ▭ Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale



- ✓ Au-delà des ORQuE, volonté d'étendre le rôle d'animation et de coordination à la GEMAPI et à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : demande de labellisation EPTB.
- ✓ Au service des EPCI-FP qui le souhaitent pour l'exercice des compétences "GEMA" et "PI" (à la carte).
- ✓ Sans remise en cause des structures en place (syndicats, SAGE).





## EPTB : (article L.213-12 du CE)

- ↳ "Faciliter"
- ↳ "Assurer la cohérence"
- ↳ "Solidarité territoriale"
- ↳ "Contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi des SAGE"  
= inutile sur le bassin Artois-Picardie





## EPTB

### ↳ "Faciliter" :

- Renforcer l'animation et la coordination entre les SAGE, les EPAGE, les syndicats non labellisés, les EPCI-FP sur tous les items de la GEMAPI + érosion et ruissellement.
- Mise à disposition des compétences et des outils techniques du SIDEN-SIAN (notamment le SIG).
- Aider à la recherche de financements (Europe).
- ...





## EPTB

### ↳ "Assurer la cohérence" :

- Présence et vision transversale sur les projets et les actions.
- Coordination des actions dans le temps.
- Favoriser les échanges d'informations et le transferts de bonnes pratiques.
- Aussi à l'international avec la Belgique.
- ...





## EPTB

### ↳ "Solidarité territoriale" :

- Solidarité "amont/aval".
- Possibilité de portage de projets "inter-EPAGE".
- Mise en commun des données (pluviométrie, mesures qualité milieux, etc.).
- ...





# Questions / Réponses





1. La compétence GEMAPI est proposée "à la carte", alors comment assurer la cohérence à l'échelle d'un bassin versant composé de plusieurs EPCI ?
  - Périmètre de labellisation arrêté par le Préfet après avis du Comité de Bassin et des CLE puis consultation des EPCI-FP.
  - Si labellisation, les EPCI-FP, les EPAGE, les syndicats mixtes non labellisés et les SAGE font partie de l'EPTB.
  - La compétence C8 rend possible la candidature à la labellisation EPTB.





## 2. La candidature apporte-t-elle à ce jour pas des propositions techniques concrètes et territorialisées ?

- D'abord les missions de l'EPTB : faciliter, animer, assurer la cohérence, coordonner.
- Les EPCI-FP, les EPAGE ou les syndicats non labellisés restent porteurs prioritaires de la maîtrise d'ouvrage.
- Etude de synthèse proposée par le SIDEN-SIAN sur le territoire de labellisation (actions GEMAPI).





### 3. Qui définit et valide le projet politique de l'EPTB, et comment ?

- L'EPTB du SIDEN-SIAN, syndicat mixte, a son comité syndical.
- Les EPCI-FP adhérents du périmètre de labellisation sont représentés au comité et participent aux décisions relatives à la compétence EPTB (C8).
- Création d'une commission territoriale de bassin (CTB) avec l'ensemble des acteurs de la GEMAPI dans le périmètre labellisé : EPCI-FP, EPAGE, Syndicats non labellisés, associations syndicales.  
La CTB donne un avis préalable sur les délibérations prises par le comité syndical sur la compétence C8.





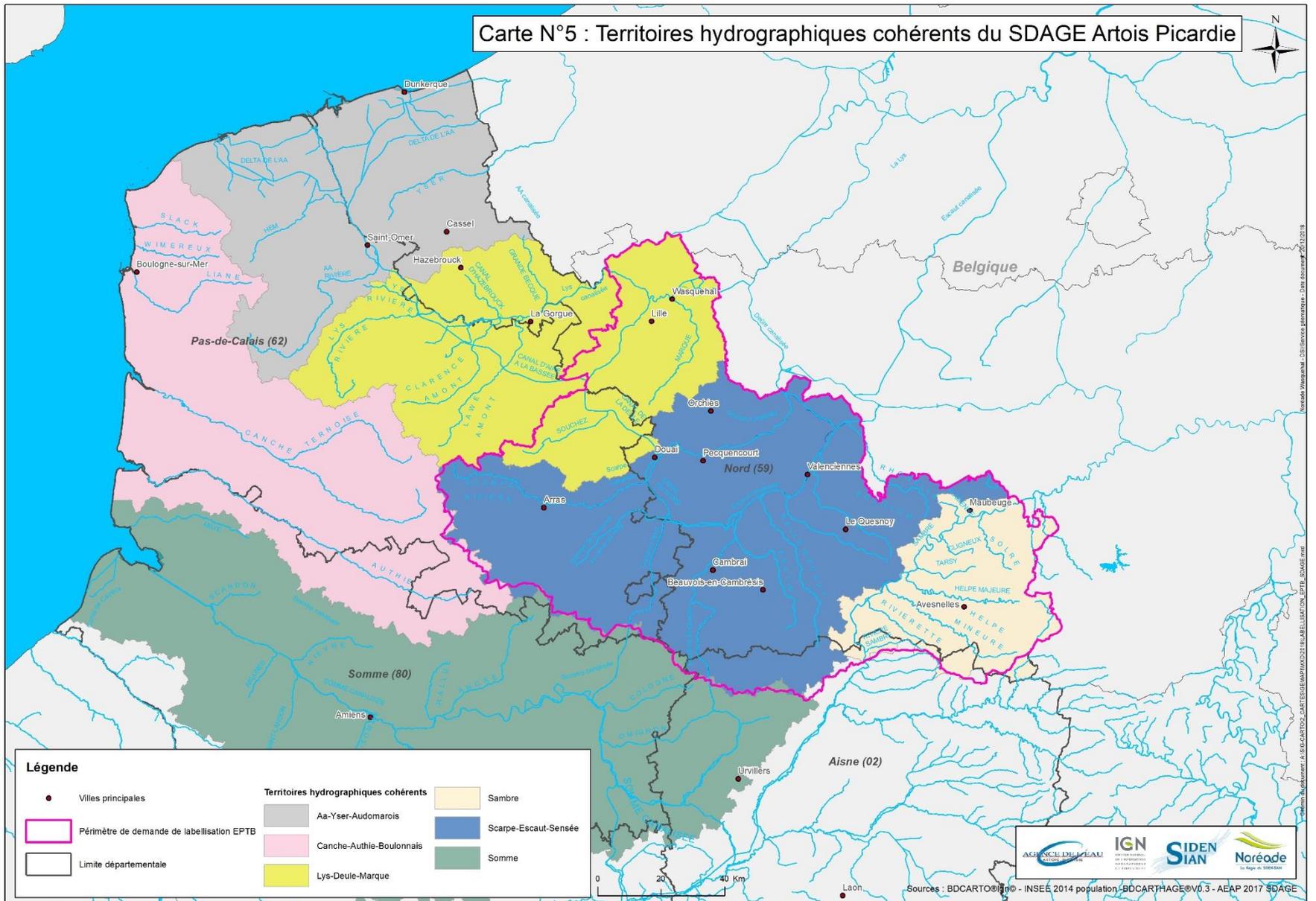
4. Comment imaginer la coordination avec le territoire de la Lys alors que les enjeux, notamment hydrauliques, sont forts ?  
Quelle ambition sur la coordination des SAGE en transfrontalier ?

- Demande de concertation avec les EPTB voisins par le Comité de Bassin Artois-Picardie (+ Belgique)
- EPTB Lys existant
- Masse d'eau cohérente Lys-Marque-Deûle
- Coordination avec les EPTB voisins + relations transfrontalières





Carte N°5 : Territoires hydrographiques cohérents du SDAGE Artois Picardie





## 5. Un territoire de 6 SAGE vaste : quelle présence dans les territoires ?

- Déjà participation du SIDEN-SIAN et de Noréade sur tous les SAGE du territoire de compétence (CLE + commissions thématiques).
- 3 personnes dédiées à l'accompagnement et à l'animation.
- Pas de substitution aux équipes porteuses de SAGE qui restent interlocuteurs et acteurs de proximité.





6. Quelle sera la gouvernance du SIDEN-SIAN s'il évoluait vers le grand cycle de l'eau ?

Quelle représentation des territoires ?

Quel pouvoir de décision ?

- Décisions prises par les collèges d'élus dans chaque compétence.
- Distinguer la compétence EPTB-GEMAPI portée par le SIDEN-SIAN et les autres compétences du SIDEN-SIAN maître d'ouvrage pour ses adhérents.
- Statuts approuvés en avril 2018 avec les nouvelles compétences et leurs modalités de représentation pour les EPCI qui souhaiteront transférer "GEMA" ou "PI".





## 7. L'intégration du SAGE de la SAMBRE dans le périmètre de labellisation est-elle cohérente ?

- Bassin de la SAMBRE rattaché au Bassin ARTOIS PICARDIE
- Pas de connexion hydrographique naturelle (Escaut/Meuse)
- Mais des connexions hydrogéologiques importantes pour la gestion de la ressource en eau

Synclinaux de la SAMBRE



Nappe de la Craie du Bassin de l'Escaut





## 8. Avis du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ?

- ↳ Demande de concertation avec les C.L.E. et avec les EPCI-FP du périmètre de demande de labellisation.





Je vous remercie de votre attention





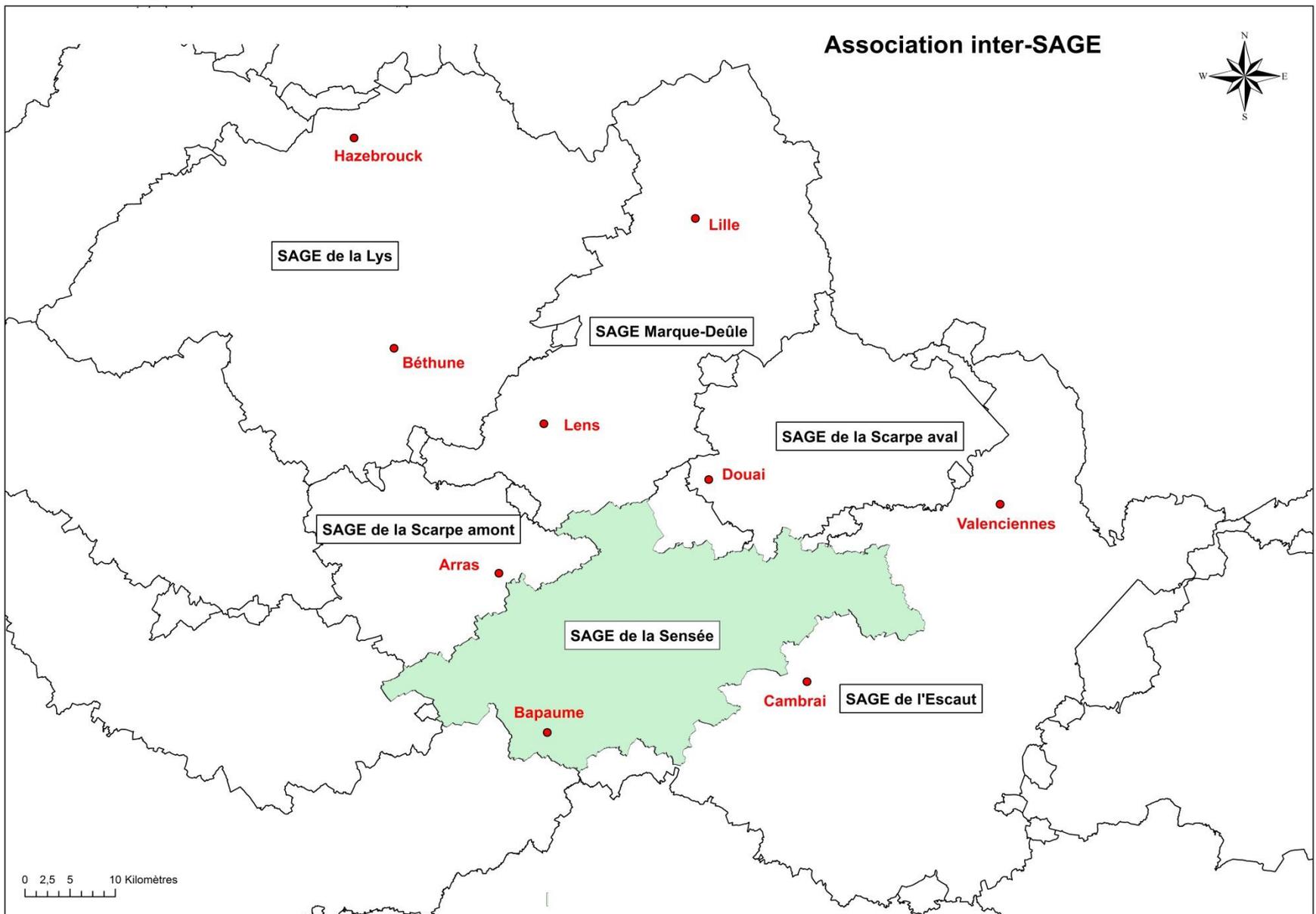
# Projet d'EPTB du SIDEN-SIAN

- Points négatifs :
  - Mainmise sur les ressources en eau
  - Arrivée précoce d'un EPTB
  - Manque d'expérience dans la gestion des milieux aquatiques
  - Portage des SAGE
  - Absence des thématiques du ruissellement et d'érosion des sols

# Projet d'EPTB du SIDEN-SIAN

- Points positifs :
  - Structure intercommunale gérée par des élus
  - Nombreuses compétences historiques : ANC, AC, eau pluviale urbaine, ORQUE
  - Périmètre avec cohérence hydraulique
  - Mutualisation des moyens
  - Réalisation de travaux relevant de la GEMAPI
  - Crédits européens

# Projet d'association inter-SAGE

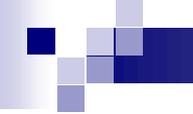


# Population des territoires de SAGE voisins

SAGE	Population
<b>SAGE de la Sensée</b>	<b>104 000 habitants</b>
SAGE Scarpe amont	156 000 habitants
SAGE Sambre	205 000 habitants
SAGE Scarpe aval	284 000 habitants
SAGE Escaut	500 000 habitants
SAGE Lys	514 000 habitants
<b>SAGE Marque-Deûle</b>	<b>1 500 000 habitants</b>



**4. Vote sur la demande de reconnaissance au statut d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SIDEN-SIAN et de son périmètre**



# **Syndicat Mixte Escaut et Affluents**

21 rue de l'Abbé Victor Senez  
59400 VALENCIENNES

Tél : 09.65.19.37.25

E-mail : [sage.sensee@symea.net](mailto:sage.sensee@symea.net)

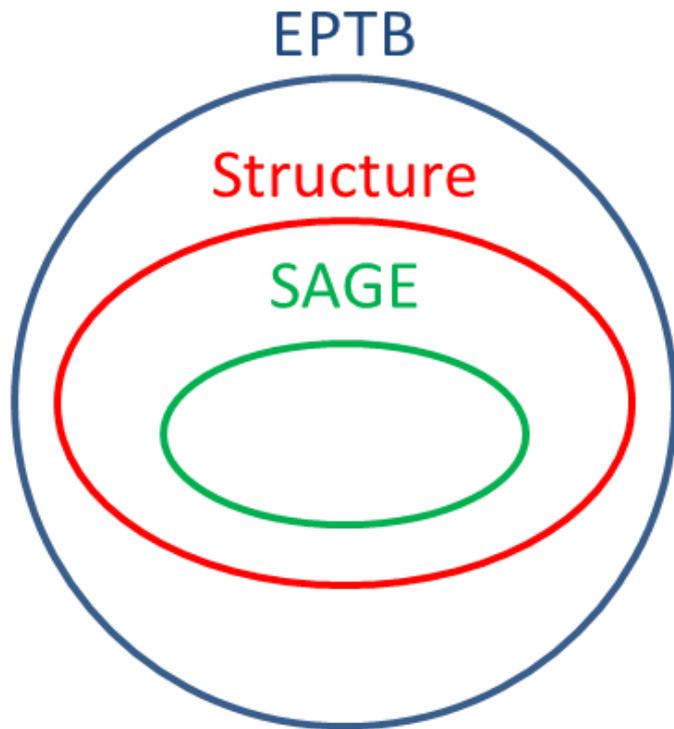
Site internet : [www.sage-sensee.fr](http://www.sage-sensee.fr)



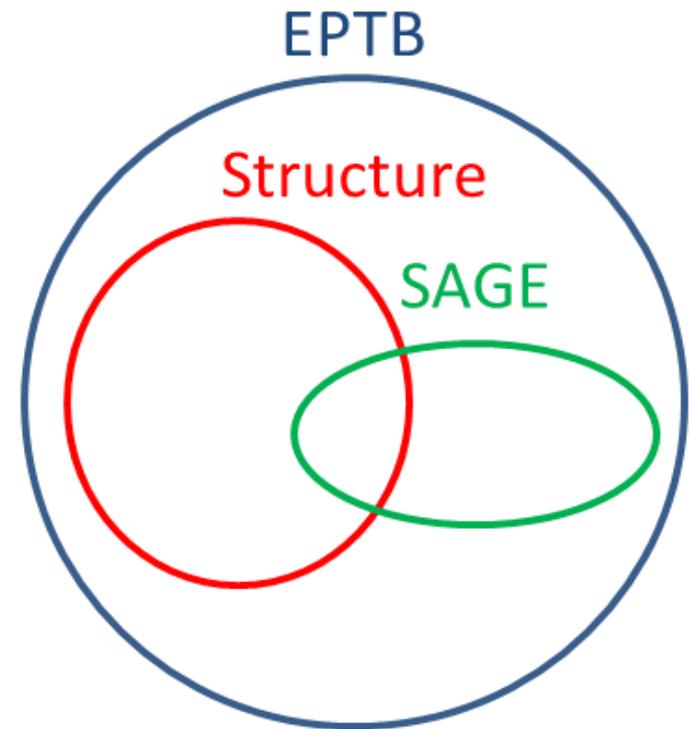
# Commission Locale de l'Eau

04 juin 2019

*Le **Schéma**  
d'**Aménagement**  
et de **Gestion**  
des **Eaux**  
de la **Sensée***



La structure porteuse peut porter le SAGE



L'EPTB devient la structure porteuse